



865

ARRETE 2019/N°...../MT/CAB/SGG
 PORTANT APPROBATION DU MANUEL DE L'INSPECTEUR ENQUETES SUR LES
 ACCIDENTS ET INCIDENTS D'AVIATION CIVILE

LE MINISTRE D'ETAT

- Aboubacar*
- Vu la Constitution ;
 - Vu la Convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944 et ses Annexes ;
 - Vu la Loi L/2018/048/AN du 15 Mai 2018, portant amendement de la Loi L2013/063/CNT du 05 Novembre 2013, portant Code de l'aviation civile de la République de Guinée;
 - Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 Mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - Vu le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 Mai 2018, portant structure du Gouvernement ;
 - Vu le Décret D/2018/073/PRG/SGG du 25 Mai 2018, portant nomination des membres du Gouvernement ;
 - Vu le Décret D/2018/186/PRG/SGG du 23 Août 2018, portant attribution et organisation du Ministère des Transports ;
 - Vu le Décret D/2017/048/PRG/SGG du 25 Février 2017, portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'aviation civile ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le Manuel de l'Inspecteur Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation civile est approuvé par le présent Arrêté.

Article 2 : Le Directeur Général de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile (AGAC) est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publiée au Journal Officiel de la République.

Conakry, le..... 20 MARS 2019.....

Ampliations :

- PRG.....1
- PM.....1
- MDN.....1
- MSPC.....1
- MATD.....1
- MSP.....1
- MT.....3
- SGG/JO.....4
- Archives.....2/15



Aboubacar SYLLA
Aboubacar SYLLA